

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Saint-Omer
Canton de LUMBRES
Commune : Escoeuilles

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESCOEUILLES
Séance du 9 décembre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 9 décembre à 19h, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian LEROY, Maire.

Sont Présents : MM. Christian LEROY, Maire, MM Hervé SPECQ, 1er adjoint, M. Gérard GILLET 2ème Adjoint, M. Dominique DESCAMPS, 3me adjoint, MM, Xavier BRIOUL, David FAUQUET, HAVART Daniel, Mme Aurore MACQUET, Mme Pascaline BARON et Céline DESOMBRE conseillers municipaux.

Ont donné pouvoirs : Néant

Sont absents : M. David BAYARD

A été désignée secrétaire de Séance : Mme Céline DESOMBRE

Délibération 01122024 : Services de l'eau potable – de l'assainissement collectif et du SPANC
Rapports annuels sur le prix et la qualité du service – exercice 2023

La séance ouverte, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, suivant le décret n°95-635 du 6 mai 1995, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SIDEALF, un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif, ainsi qu'un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif (SPANC) du SIDEALF.

Ces rapports comprennent la présentation du service, les indicateurs techniques et les indicateurs financiers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APROUVE les présents rapports du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait copie conforme,
Le Maire : C. LEROY



Accusé de réception en préfecture
062-216203083-20241209-01122024-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024